

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

==--==

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 7

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absent : 1

SEANCE DU 15 MARS 2022

Qui ont pris part à la délibération : 9

==--==

L'an deux mil vingt-deux et le 15 du mois de mars à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme VIENOT - Mme MATHIVET - Conseillers municipaux - Mme MAIS - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT - Mme DEMIERRE à Mme MATHIVET

Absents excusés : M. VINCENT - Mme DEMIERRE - Mme SAUQUET

Absent : M. CALMET

2 - SECOURS EN ESPECES - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Madame VIENOT, Vice-présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S. rend compte à l'assemblée que, dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Président du CCAS pour l'attribution des prestations d'aide sociale facultative d'un montant inférieur à 500 €, un secours en espèces a été attribué à la personne suivante en difficulté :

- **100 €** : le 04 janvier 2022 à **X**, qui suite à la perte de sa carte nationale d'identité doit faire des photos d'identité et acheter des timbres fiscaux pour renouveler son titre d'identité.

Le Conseil d'Administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame VIENOT, Vice-présidente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'action sociale et des familles ;

PREND ACTE

- Que les diligences relatives à la mise en œuvre de la délégation d'attribution de prestations d'aide sociale facultative consentie par le Conseil d'Administration à Monsieur le Président ont bien été effectuées conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait conforme, le 16 mars 2022.

Signé :
La Vice-Présidente
Véronique VIENOT